



Carte pluriannuelle suite à une carte de séjour d'un an

Par **Beaissa amel**, le **24/07/2017** à **14:56**

Bonjour

Suite au renouvellement de ma carte de séjour temporaire d'une validité d'un an, la personne m'ayant reçu au guichet de ma préfecture début juin m'a dit que j'aurai droit à une carte de séjour pluriannuelle d'une validité de 2 ans, mais lorsque je suis allée pour retirer ma nouvelle carte de séjour aujourd'hui à la préfecture je découvre que ma carte ne dispose que d'une validité d'un an est-ce normale?

Pourriez-vous s'il vous plaît m'apporter une explication merci.